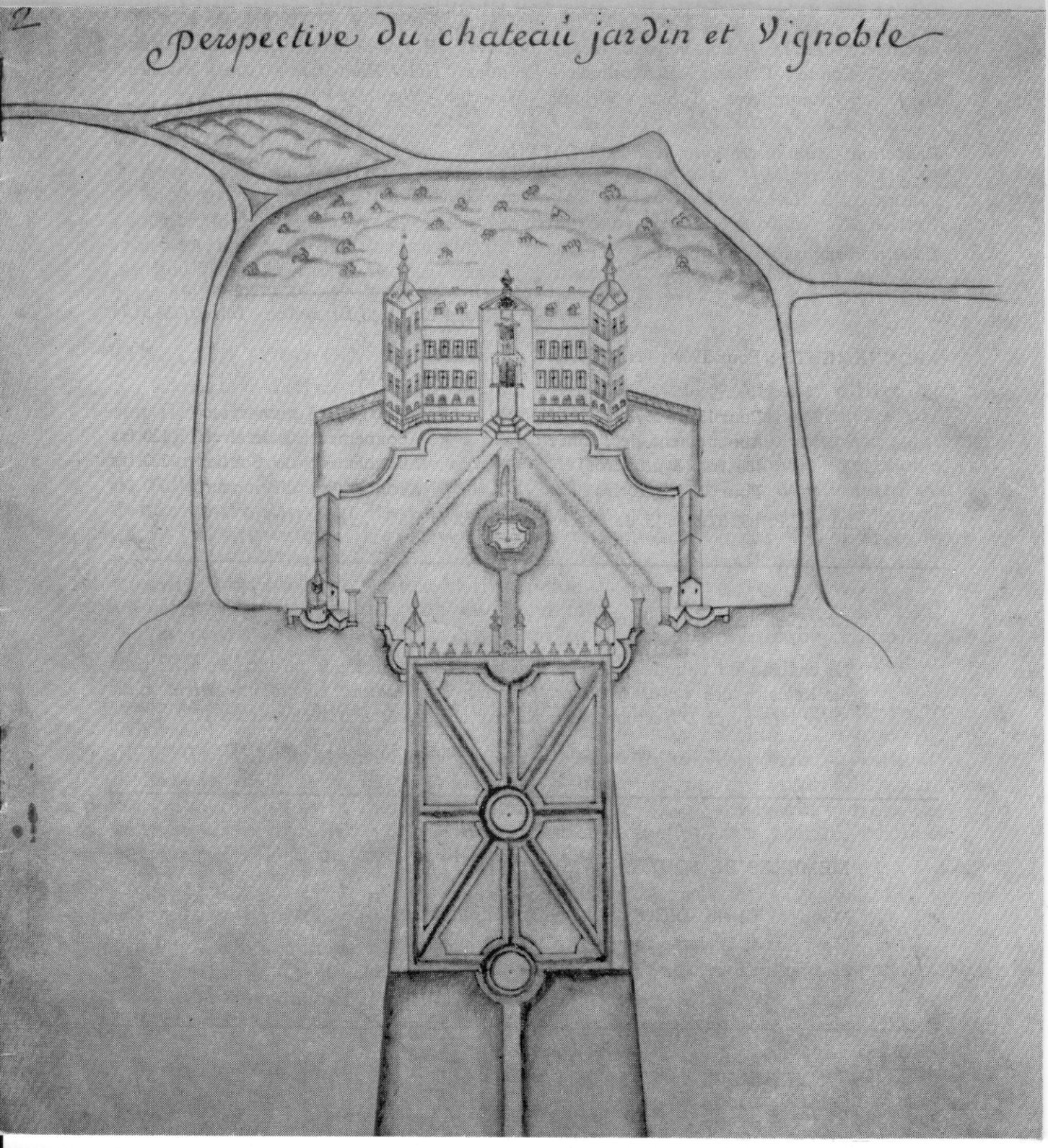
ENTRE SENNE ET SOIGNES

Trimestriel XXV - 1976 8eme année



Mélanges d'archives

AUX XV^e et XVI^e SIÈCLES

QUELQUES NOMS DE LIEUX ANCIENS A ITTRE

LE nom de nos hameaux et de nos fermes est souvent très ancien. Ils ne furent que très peu modifiés au cours des siècles. Dans leur consonance tout au moins. L'orthographe, elle, plus fluctuante, change à plaisir. Le lecteur trouvera ici quelques fragments de textes d'archives reprenant des noms de lieux. Le premier, rédigé en latin, date du XIVe siècle. Les suivants remontent au XVe siècle.

1335 : ... IN LOCO QUI DICITUR AU POUL

C'est le 7 février 1335 qu'Etienne d'Ittre, chevalier, seigneur d'Ittre, et son frère Gilles, dit le Clerc, fondent en exécution d'un vœu manifesté par leur père, Etienne d'Ittre, un bénéfice ou chapellenie en l'honneur de saint Etienne « au lieu qu'on appelle le Poul » (la ferme du Pou actuelle), résidence de Gilles le Clerc. Cette fondation fait l'objet d'un diplôme du Chapitre de Cambrai (diocèse dont Ittre a fait partie jusqu'en 1559) en date du mercredi après la Purification. Il s'agit en réalité de l'année 1336 car, à l'époque, le millésime de l'année n'était changé qu'à Pâques. Le texte latin que nous traduirons au fur et à mesure vaut la peine d'être cité :
« *Sane nobilis vir dominus Stephanus, quondam miles, dominus de Jtra-Bassa, Cameracensis diocesis,* » (En vérité, feu noble seigneur Etienne, chevalier, seigneur de Bas-Ittre, dans le diocèse de Cambrai)... [voulut instituer, établit et fonda] « *quandam capellaniam perpetuam in honorem beati Stephani prothomartiris,* » (pour toujours une certaine chapelle en l'honneur de saint Etienne, le premier martyr),, « *in amisione nobilis viri Egidii, dicti le clerc, fratris domini Stephani de Ytra, militis, nunc domini de Ytra supradicta, in loco qui dicitur au Poul, Cameracensis diocesis, fundare voluit, disposuit et fundavit.* » (dans la maison de noble seigneur Gilles, dit le Clerc, frère du seigneur Etienne d'Ittre, chevalier, seigneur actuel d'Ittre précité, au lieu qu'on appelle le Poul, dans le diocèse de Cambrai).

1473 : TIBERMONT ET LA RUWE AU CAILLAUX

Par devant le mayeur et les échevins de Thibermont (ancienne appellation du Bilot et du Trou d'Enfer, seigneurie dépendant d'Ittre), Collin et Jehan Delomon conviennent le 13 mars 1473 de donner à Marye Delomon, leur fille et sœur, leur « *maison et tenure* (dépendance) *extant à Tibermont, si*



Le Trou d'Enfer ou « *Tibermont* », ancienne appellation de la partie méridionale du Bilot.

grande qu'il se contient, tenant d'ung costet àle Ruwe au caillaux (la rue aux Cailloux actuelle) *et d'autre costet àle Ruwe de Tibermont* (probablement la rue de Haut-Ittre)...

1488 : LES TERRES, PRES ET PASTURAGES DE LA MAISON DE SCOLTE A YTTRE

Le 16 août 1488, en l'échevinage d'Ittre, le seigneur du village, Englebert d'Ittre, constitue au profit d'un bourgeois de Nivelles, Bernart Selnay, une rente annuelle de huit florins du Rhin. En garantie, il offre sa ferme de Schote à Ittre : « *toutte sa maison, tenure et apendanche de Scolte d'Ittre, assavoir la maison, grangne, estaubles et bergerye, et touttez les terres, prés et pasturages y appartenant, ainssy que chy* (si) *après s'enssuyt...* ».

Suit alors l'énumération des biens de la cense où nous trouvons une profusion d'appellations anciennes :

« *Item encor 18 bonier* (le bonnier à Ittre est équivalent à 0,83 ha) *de terre, tenant au fief de Thibiermon, et d'aultre costet as ruwes de Morbecque* (le vieux chemin de Nivelles), *et au chemin allant du croisiau* (croisement) *de Scolte à Hault-Yttre* ».

« *Item encor 6 journaulx* (un bonnier = 4 journaux) *de pret, tenant alle tenure Jehan Ryma et Estevene Tousin, au présent des polvres d'Yttre* (appartenant actuellement aux « pauvres d'Ittre », soit les biens appartenant à l'Institution de Bienfaisance de l'époque) *et au desus dudict rieu* (le Ry de Schote) ».

« *Item le pasturage de Warbo* (?), *contenant 6 journaulx ou environ, tenant au pasturage Nostre-Damme d'Ittre* (bien appartenant à la chapellenie de Notre-Dame d'Ittre, peut-être situé le long du chemin de la procession), *alle tenure*

Jehan Couran, au chemin allant de Scolte au Bylo, et par-dessoux au warissay (biens communaux laissés à la disposition de tous) ».
« *Item encor 4 bonier de pasturage joindant alle dessusdicte maison de Scolte, tenant au pasturage de Kasebecque* (la ferme de Gaesbecq), *au chemin allant de Demencecourt* (la ferme de Demencourt était une exploitation importante située en contrebas de la ferme de la Tour sur la route de Baudemont) *à Hault-Yttre, et au croisiau de Scolte* ».

1497 : ... JOINDANT AU CHEMIN QUI MAINE DU BILOTH A HURTHEBISE, QUI FAIT LE SOYURE DE HAYNAULT ET BRABANT

Le 12 avril 1497, par devant le mayeur et les échevins de Thibermont, sur requête de Jacques d'Ittre, seigneur d'Ittre et de Thibermont, et faute de payement d'une rente due au seigneur, on procède à une saisie d'une « *piece d'hiretaiges* (héritage ou bien foncier), *appellée les fiefz de Thibermont, condist les longues pieces..., joindant tout du loing au chemin qui maine du Biloth à Hurthebise, qui fait le soyure de Haynault et Brabant* ».

Cet acte intéressant a pour objet un bien situé à Hurbize, soit entre le carrefour du Bilot (Au « bon flamand ») et le bois de Braine-le-Château, à la limite des communes d'Ittre et de Braine-le-Château, qui séparait autrefois le Brabant du Hainaut. Remarquons que sur toute sa longueur, la limite entre Ittre et Braine-le-Château, du Hain au Nord et au Bilot à l'Est, et la

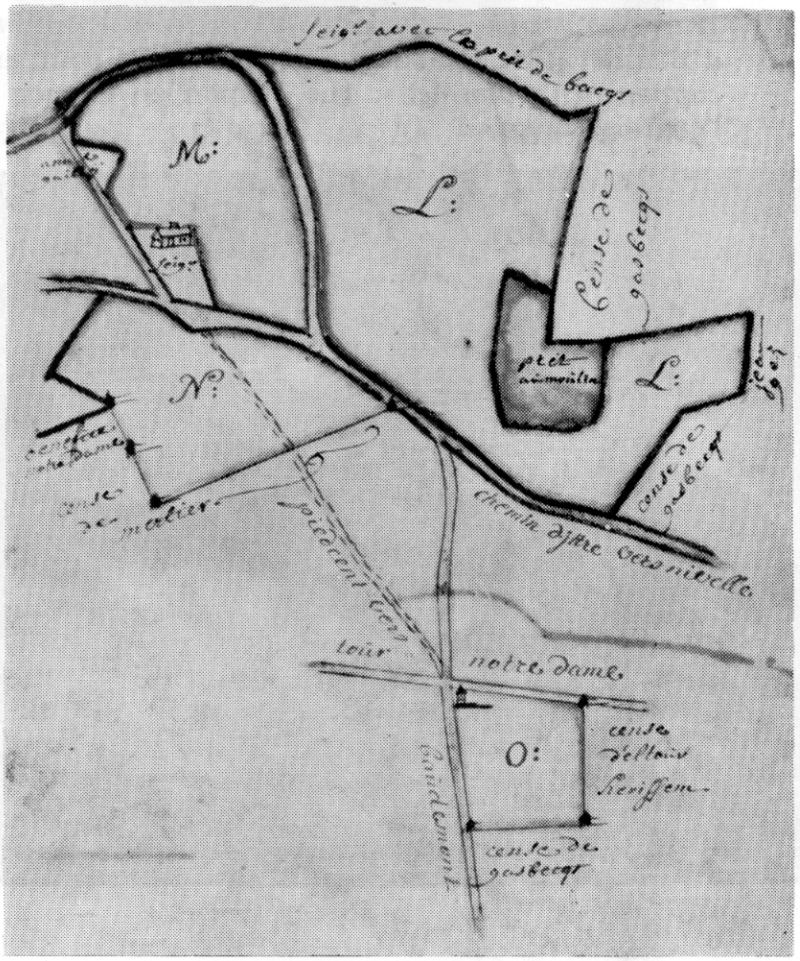


Planche tirée de l'Atlas des seigneuries, terres, biens et rentes appartenant au marquis Albert de Rifflart (1748). Au milieu du cliché on distingue le départ du vieux chemin de Nivelles et de la route de Baudémont.
A l'avant-plan le « Tour Notre-Dame » ou chemin de la procession.
A gauche le « Bénéfice Notre-Dame ».

(Archives de Mademoiselle de Geradon. Photo C. de Brabanter).

limite entre Ittre et Haut-Ittre du Bilot à la chapelle du Bon Dieu qui croque (territoire de Nivelles) formait frontière entre le Brabant et le Hainaut.

Le Hainaut constituait à cet endroit durant l'ancien régime une enclave en forme de botte et si les seigneuries d'Ittre et de Fauquez ont toujours été brabançonnes, les territoires de Hal, Braine-le-Château, Haut-Ittre et Bois-Seigneur-Isaac appartenaient au Hainaut (voyez la carte de première page des numéros 5 à 7 - 1970).

DES LOYERS EN NATURE : LES ANIMAUX A PLUMES

Nous avons vu dans un article précédent (Entre Senne et Soignes XIX-1974) que les obligations en nature figurant dans les baux à loyer étaient fréquentes sous l'Ancien Régime. Tout aussi habituelles étaient les rémunérations en nature pour les arrentements (prise à bail, location). Les animaux de la basse-cour représentaient souvent dans les campagnes une contrepartie plus appropriée que l'argent. Ils étaient alors le « prix » de la location. Et voici donc les « *pouylles, chappons et oysons* ».

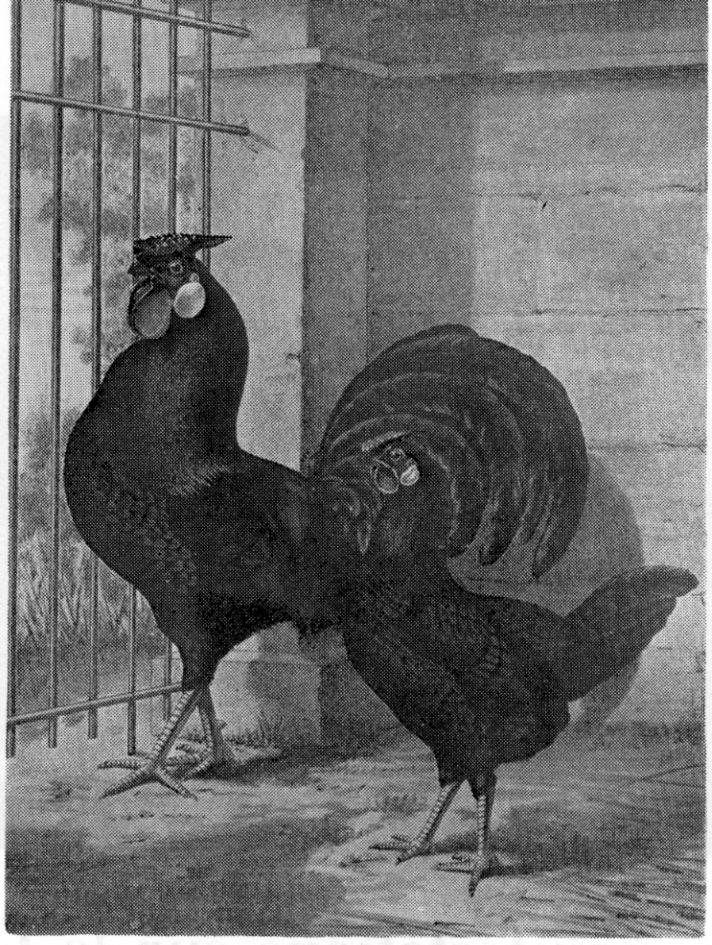
A L'ENTREE DU MOIS DE MARS 1499...

En l'échevinage d'Ittre, Englebert d'Ittre, chevalier, seigneur du lieu, donne « *à l'entrée du mois de mars 1499* » en arrentement perpétuel à Jehan du Bos dit Dieu » *une piece d'hiretage et haie contenant environ chienc* (cinq) *journelz, tenant à Jehan de Heryssem, au chemin qui maine de la Demescourt à Baduwymont* (Baudemont), à... « et ce pour une rente annuelle de « *chienc cappons en plummez* ». (Le chapon ou cappon est un coq châtré destiné à l'engraissement).



« *les terres, prés et pasturages de la maison de Scolte à Ittre...* »

(Photo « Aerial Photography » Loupoigne).



une « *pouylle* » et un superbe « *chappon en plumme* ».

POUR UNE RENTE ANNUELLE D'« *UNE POUYLLE EN PLUMME* »

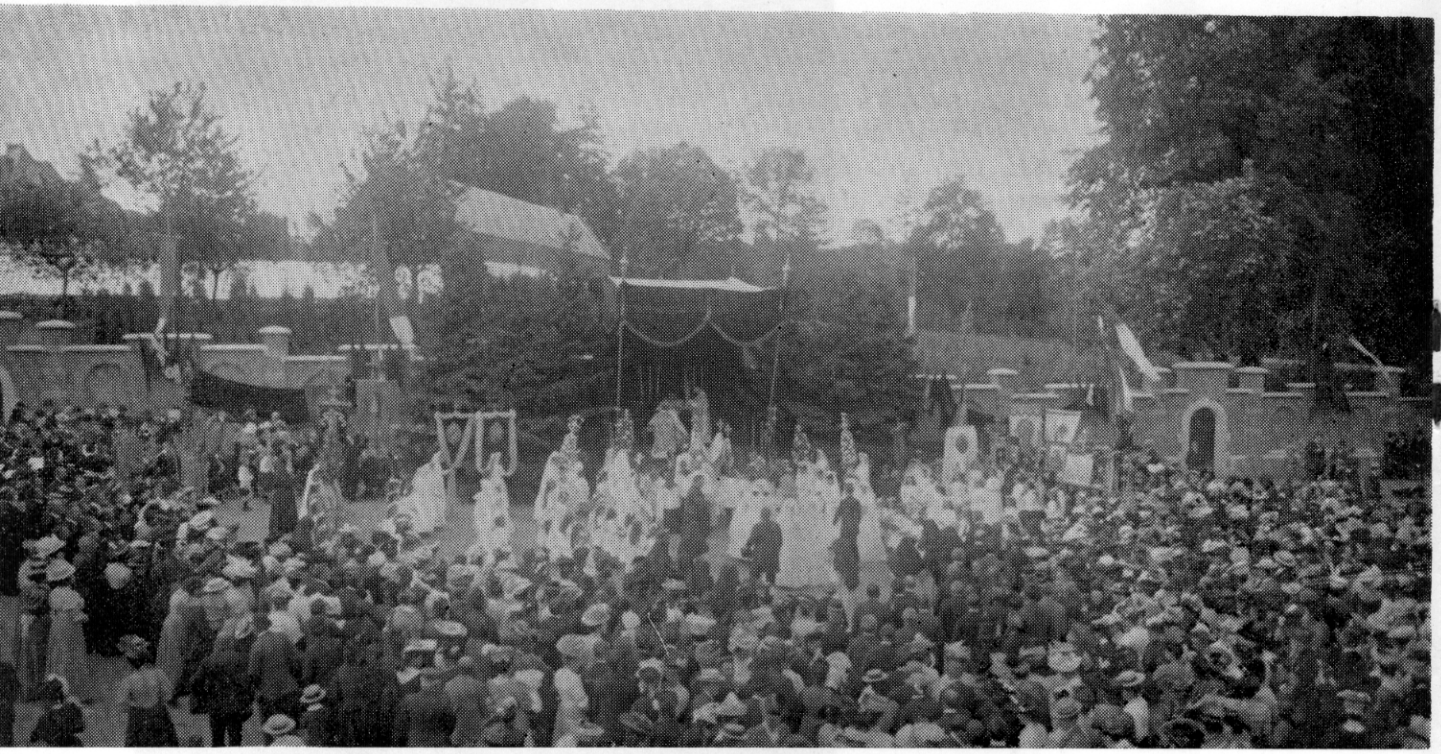
Le 17 juin 1510, Jacques d'Ittre, seigneur du village et de Baudemont, donne en arrentement perpétuel à Jehan Nille le josne (le jeune) « *une piece d'irethaige, la piece teille et si grande qu'elle se contient,... gisant desoubz sa maison audict Yttre, que l'on dist Le Vingne...* » (l'ancienne ferme de La Vigne, dont le lieu-dit subsiste à la rue de la Montagne), pour une rente annuelle d'« *une pouylle en plumme* ».

UNE PIECE DE BOIS POUR... « *DOUZE OYSONS* »

En l'échevinage d'Ittre, le 2 décembre 1510, Jacques d'Ittre donne en arrentement perpétuel à Thomas Le Hoy une piece de bois... gisant au bois d'Ittre, pour une rente annuelle de « *douze oysons* » à condition de racheter dans les six ans deux de ces oysons pour la somme de 6 florins de 40 patars la pièce, les autres étant rachetables à volonté et au denier 20.

Ceci signifie que la rente de 2 des 12 oisons peut être rachetée dans les six ans au prix de 6 florins de 40 patars. La rente de chacun des 10 autres oisons peut être rachetée à tout moment au denier 20 (le denier 20 est égal à 5 %), soit en payant 20 fois le prix d'un oison. La rente n'était pas souvent limitée dans le temps et son payement s'étalait parfois sur plusieurs générations. Elle était rachetable par un payement de capital soit par celui qui la devait au départ, soit par ses héritiers.

Jean-Paul CAYPHAS



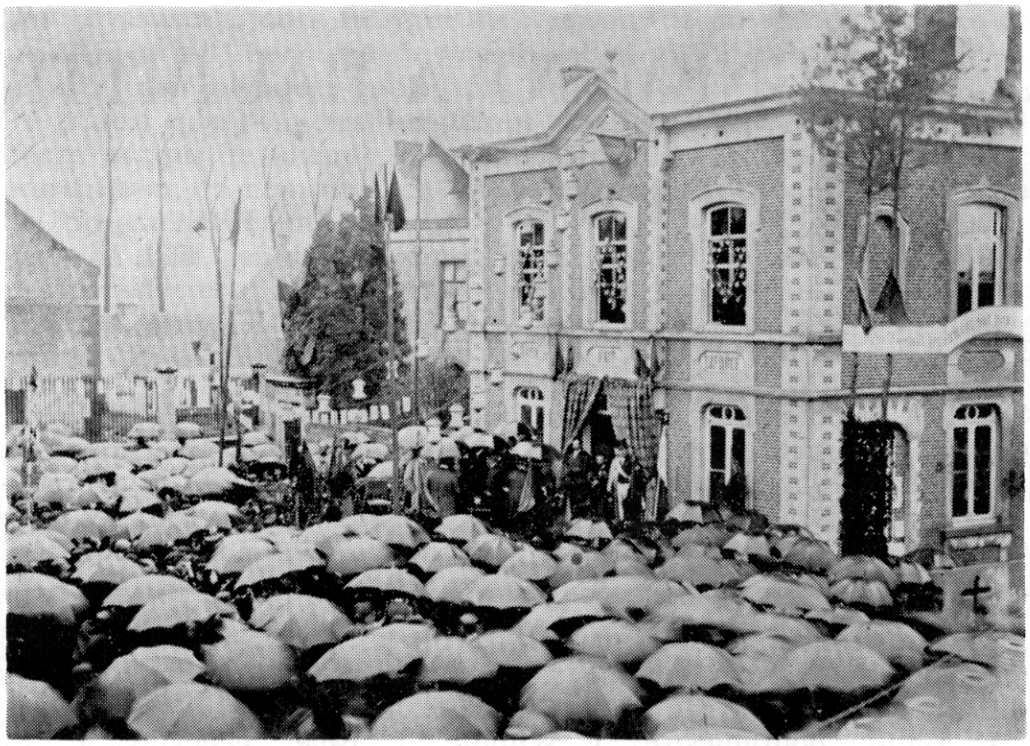
Des manifestations sur la Grand-Place à Ittre

Ci-dessus, un salut solennel célébré en l'honneur de sainte Lutgarde. Vers 1967.



Ci-dessous, le salut célébré en la journée jubilaire du 19 juillet 1936 lors du VI[e] centenaire de Notre-Dame d'Ittre.

(Photo prêtée par Mesdemoiselles Dehon).



Ces 2 photographies représentent probablement l'hommage rendu au bourgmestre Theys à sa sortie de fonction et l'arrivée solennelle à Ittre du bourgmestre Albert de Smet. Les banderolles portent : « Votre constant dévouement sut nous conquérir » et « les familles reconnaissantes auront de vos bienfaits un précieux souvenir ».
Remarquons ci-dessus à gauche le coin de l'ancienne église. Vers 1886.



L'ENSEIGNEMENT A HAUT-ITTRE

de 1804 à 1976 (2e partie)

UNE ECOLE COMMUNALE POUR FILLES

L'AN 1877, la commune fit construire, d'après les plans de Joseph-Emile Coulon, architecte provincial, une école magnifique destinée aux filles. Bâtie sur la colline, dominant la sympathique vallée du Ry-Ternel, elle sera le phare puissant dont les faisceaux lumineux balayeront les ténèbres de l'ignorance et les préjugés encore si répandus dans nos campagnes il y a un siècle.

Lisons au frontispice de la maison d'école les noms, gravés dans la pierre pour la postérité, de ces administrateurs qui eurent l'honneur de présider à l'édification de ce nouveau foyer d'instruction :
MM. L. Gailly, bourgmestre; J. Wilpute, J. Binet, échevins; E. Lisart, G. Duchesne, F. Mosselman, Z. Duchesne, conseillers.

L'école communale des filles devenue école des garçons, photographiée vers 1930.



Nos paysans toujours fiers, et avec raison, de posséder de belles écoles comme d'ailleurs de bons chemins carrossables appelleront les premières des châteaux et les seconds des boulevards.

C'est ainsi que l'on dira longtemps pour les écoles, les châteaux de la rue haute et que le chemin d'Ophain s'appellera et s'appelle toujours le boulevard Piron, du nom de l'échevin des travaux à l'époque, qui prit l'initiative de son aménagement.

Jusqu'en 1896, les dames institutrices Croquet, Pourtois et Deplus dirigèrent successivement l'enseignement aux filles. La dernière, Madame Deplus, prit sa retraite en 1896 et ne fut plus remplacée : l'enseignement libre était en gestation.

UNE ECOLE LIBRE POUR FILLES

Cette même année, une école libre pour filles dite « Ecole Sainte Marie »* dirigée par les religieuses des Sacrés-Cœurs, fut fondée grâce à la générosité de Madame la Comtesse du Chastel de la Howarderie qui avait acquis précédemment, et à cette intention, l'immeuble de Monsieur Idmtal. Cette école fut tout de suite subsidiée par le gouvernement et, dès le 7 mai 1900, adoptée par la commune.

Sœur Salésia, dans le séculier Mademoiselle Mercier, sœur du Grand Cardinal de célèbre mémoire, prit la direction de l'établissement.

Cette présence amena plusieurs Eminences à visiter l'école Sainte Marie. Ce furent :

Le 7 novembre 1896, la visite de son Excellence le nonce Mgr Granito di Belmonte nonce apostolique;

Le 10 août 1897, la visite de Sa Grandeur Mgr Vanderstappen, auxiliaire de Malines;

Le 27 septembre 1900, la visite du Cardinal Goossens.

L'école libre comptait alors deux classes primaires et une abondante population scolaire.

L'école communale des filles n'existant plus depuis le départ de Madame Deplus, deux filles seulement, Elise Ballant et Alice Plasman fréquentaient l'école communale des garçons devenue de ce fait école communale mixte de par la Constitution qui veut que chaque commune possède au moins une école accessible aux enfants des deux sexes. Mademoiselle Balsacq fut nommée maîtresse d'ouvroir le 26 décembre 1897.

UN SEUL BATIMENT D'ECOLE COMMUNALE

Les bâtiments de l'école communale des filles, de construction alors assez récente, furent mis à la disposition de l'instituteur et l'école des garçons qui datait de 1865 fut vendue par la suite à Monsieur Joseph Gailly bourgmestre **.

C'est ainsi que l'école communale, actuellement en chantier, bâtie à l'intention des filles mais fréquentée seulement par les garçons après le départ des filles Ballant et Plasman, fut appelée école des garçons, alors qu'à l'Officiel, c'était une école communale mixte. En 1912, elle fit peau neuve.

---

* Actuellement propriété de M. Olyff.

** Actuellement propriété de M. Marcel Desutter.

Des travaux d'amélioration et de restauration y furent exécutés sous la surveillance de l'ex-échevin Piron, d'après un métré descriptif et devis estimatif, d'un montant de 28.180,75 Frs dressé par l'architecte provincial Emile Van Haelen, en date du 30 janvier 1922.

L'ECOLE LIBRE SAINTE MARIE DEVIENT MIXTE EFFECTIVEMENT

Lorsque nous prîmes en 1921, la succession difficile de Monsieur Vanhouche, la population scolaire diminuait déjà sensiblement : l'exode des jeunes foyers, une dénatalité constante et l'attrait des écoles de la ville en furent les causes principales.

Le comité scolaire de l'école libre et l'administration communale décidèrent de commun accord que l'école libre deviendrait mixte. C'est-à-dire que les garçons du degré inférieur et par la suite ceux du degré moyen également pourraient fréquenter indifféremment les deux écoles.

Dès 1922, une classe maternelle fut annexée aux classes primaires de l'école libre et dirigée par Mademoiselle Francisca Lemerts. En 1931, l'école communale, mixte par destination jusqu'alors, le devint effectivement lorsqu'elles reçut les filles de l'instituteur. Malheureusement à cause de la carence des autorités locales qui refusaient toujours de réorganiser les cours féminins, même malgré les injonctions ministérielles, nos enfants se trouvèrent théoriquement dans une situation inférieure à celle de leurs compagnes de l'école libre. Ce fut en 1947 seulement, nous avons eu l'occasion de le dire dans notre précédent article, que Monsieur le Bourgmestre Joseph Roos mit fin à cette situation pénible et nomma une maîtresse chargée de ces cours.

L'ECOLE PENDANT LA GUERRE DE 1940-1945

Nous eûmes à l'époque comme bourgmestre intérimaire M. Joseph Jacqmain. Homme compréhensif, plein de bon sens, il reçut favorablement une demande d'aménagement des locaux que nous lui fîmes en vue de loger décemment notre nombreuse famille.

Cette demande rejetée précédemment fût bien accueillie par M. Jacqmain et l'on mit à notre disposition le vestiaire des élèves incorporé à la maison d'école. On le remplaça par un corridor pris dans la longueur de la salle de classe.

Un autre plan avait d'abord été étudié; mais près d'être mis à exécution, comme il prévoyait un transfert de la salle communale, on l'abandonna. Monsieur Jacqmain s'était ravisé en disant : « Ne défaisons pas ce qu'ont fait les anciens ». Paroles pleines de sagesse dont nous le félicitâmes vivement.

L'APRES-GUERRE

Cette époque où nous vîmes nos anciens élèves à la tête de la commune nous procura de grandes satisfactions. L'on pava de belles dalles en ciment la cour de l'école où les enfants avaient jusqu'alors pataugé dans la boue et rien ne fut négligé pour les besoins pédagogiques de l'enseignement.

En 1962, on projeta la construction d'une nouvelle salle de classe à l'école communale.

L'administration me pria alors de quitter pour le 1er septembre 1963 les pièces occupées par moi dans la maison de l'école « considérant notamment qu'il y avait lieu de rendre libre ces locaux afin de ne pas contrarier la bonne marche des travaux ».

Ces travaux ne furent pamais commencés. Les formalités remplies, le coût des matériaux avait tellement augmenté que le projet, dont les plans avaient même été affichés à la salle communale, ne fut jamais exécuté.

Malheureusement, la population scolaire diminuait de plus en plus. Le personnel religieux de l'école libre fut remplacé par un personnel laïque. Il n'y eut plus qu'une classe primaire libre et une autre primo-gardienne avec Mme Scholtus comme titulaire de celle-ci. Mademoiselle Marbais devint chef d'école jusqu'en 1966 où elle passa comme telle à l'école communale.

En 1967, ce fut la fin de l'école Ste Marie.



L'école Sainte-Marie en 1918. (Photo prêtée par M. Nouwynckx).

L'ECOLE COMMUNALE REDEVIENT EFFECTIVEMENT MIXTE

Madame l'institutrice ayant regroupé les filles de l'école libre et les garçons obtenait dès lors un contingent confortable. La maternelle s'installa dans l'ancien vestiaire que nous n'occupions plus.

Avec le départ de Madame Scholtus cette classe cessa d'exister. Madame l'institutrice primaire dont les qualités pédagogiques n'avaient d'égal que le

dévouement, se disant avec raison que « celle qui peut le plus peut le moins » adjoignit une garderie à sa petite classe, soignant ses petits élèves aussi bien qu'ils l'eussent été dans une école maternelle.

Les familles qui avaient fait confiance à l'institutrice s'en rendirent nettement compte et au départ de celle-ci tous les parents, ceux dont les enfants étaient en primaire comme les autres, prirent l'initiative d'organiser dans la salle de classe déjà désaffectée une émouvante fête d'adieu en l'honneur de la maîtresse.

LA SALLE DE CLASSE EST TEMPORAIREMENT DESAFFECTEE EN ATTENDANT DE L'ETRE DEFINITIVEMENT

Le dernier estaminet du village ayant fermé ses portes au début de l'année 1975, sa clientèle s'en trouva un peu désemparée. La commune alors lui ouvrit les portes de l'école et, dès les vacances de Pâques de la même année, la salle de classe devint chaque week-end, la salle où se retrouvent les habitués du café.

Au mois d'octobre suivant, on ne parlera plus de l'école communale et sa désaffectation sera consommée.

Une telle situation laisse perplexe. Car, tout de même, avec une population scolaire de plus de cinquante enfants dans le village, une institutrice dont les qualités pédagogiques peuvent rivaliser avec celles de tout autre enseignant du même degré, faut-il que les familles soient pour le moins indifférentes envers leur école pour ne pas lui donner sept élèves et lui permettre aussi d'arriver au quorum requis pour qu'elle soit maintenue.

Il est regrettable aussi que la fusion des écoles, corollaire de la fusion des communes n'ait pas joué en faveur de notre école. Par contre, dans une commune voisine, plus heureuse que la nôtre, une petite école à plusieurs classes sera maintenue grâce à sa fusion avec un établissement scolaire de la commune-pilote. Et cela sans qu'il ait été question de déménagement, de mutation ni de création de nouvelles classes pour donner un emploi au personnel enseignant qui serait devenu disponible.

EPILOGUE

Pauvre petite école, toi si riante, si heureuse, où les élèves entraient autrefois en chantant, te voilà désaffectée, défigurée, tombée dans le passé mort.

Chère petite classe, c'est entre tes hauts murs blanchis à la chaux que se pressait jadis une enfance nombreuse et florissante venant chercher les principes d'une vie saine et honnête ainsi que la base d'un bon savoir qui la conduira plus tard, avec succès aux études secondaires et même aux études universitaires.

Chère petite école, ta dernière institutrice qui te quitte pour toujours par un frais matin d'octobre, le cœur bien gros; tes anciens élèves toujours fidèles; ton vieux serviteur que tu connus à ta chaire pendant près de cinquante ans, nous te disons : Adieu !

Joseph DOUMONT

Instituteur de Haut-Ittre de 1921 à 1966.



HAUT-ITTRE VERS 1600.

(Enluminure tirée d'un des albums de Croy.
Cod. Min. 50, VI, f° 14, Bibliothèque Nationale d'Autriche).



L'église de Virginal

au temps des pavés et des maisons blanchies à la chaux.

(Cliché A.C.L. Bruxelles).

Imp. Havaux - Nivelles